

Consultations sur l'enseignement supérieur



« Considérant que les façons d'acquérir le savoir et de le communiquer se multiplient et se métamorphosent à une vitesse accélérée, nous devons développer les meilleures pratiques pour garder nos établissements novateurs. Les consultations permettront de rassembler les idées prometteuses des milieux collégial et universitaire, au plus grand bénéfice de nos étudiants et étudiantes. »

La ministre de l'Enseignement supérieur, M^{me} Hélène David, a mandaté MM. Guy Demers, Louis Lefebvre et Claude Corbo ainsi que M^{me} Rachel Aubé pour qu'ils consultent le réseau collégial et le système universitaire sur l'environnement et les conditions propices à l'implantation du Conseil des collèges du Québec, du Conseil des universités du Québec et de la Commission mixte de l'enseignement supérieur. Les consultations porteront également sur la modification du Règlement sur le régime des études collégiales.

Les deux conseils pourraient notamment évaluer la qualité des programmes de formation de façon indépendante et autonome, et ce, en tenant compte des meilleures pratiques existantes.

L'enseignement supérieur au Québec est déjà une réussite. Pour maintenir de hauts standards, il est essentiel d'assurer la collaboration et la complémentarité entre les deux réseaux.

C'est dans le cadre de ce mandat que les quatre experts mèneront leurs consultations, du 31 octobre au 11 novembre 2016, auprès des représentants du réseau collégial et du système universitaire ainsi que de leurs partenaires. Ils formuleront par la suite leurs recommandations à la ministre